

Table des matières

- INTRODUCTION	p 3
TITRE 1 - LE CHAMP DE LA RESPONSABILITÉ DE L'AGENT COMPTABLE	p.4
I LES MISSIONS DE L'AGENT COMPTABLE	p.4
- 1.1 Les missions générales	P 4
- 1.2 Les missions renforcées	P 6
TITRE 2 - NATURE ET CHAMP DE LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ET PÉCUNIAIRE DES AGENTS COMPTABLES ET DE LEURS DÉLÉGATAIRES.....	p 12
- 2.1. L'environnement de la responsabilité pécuniaire	P 13
2.1.1. Installation et remise de service	P 13
2.1.2. Mandataires et Délégués	P 15
2.1.2.1. Désignation	P 15
2.1.2.2. Responsabilité pécuniaire des Fondés de pouvoir, délégués généraux (MSA) et des responsables de centres agréés.....	p 18
2.1.3. L'Intérim	P 19
- 2.2. La fin de la responsabilité pécuniaire	P 24
2.2.1. Le quitus	P 25
2.2.1.1. Quitus Implicite	P 25
2.2.1.2. Quitus Explicite	P 25
TITRE 3 – PROCÉDURE	P 28
- 3.1. La mise en jeu	P 28
3.1.1. Qui peut mettre en œuvre la RPP	P 28
3.1.1.1. L'Autorité compétente	P 28
3.1.1.2. La Saisine	P 28
3.1.2. Pourquoi ?	P 28
3.1.3. Comment ?	P 29
3.1.3.1. Une phrase préalable : écrite ou contradictoire	P 29
3.1.3.2. Mise en Cause	p 29
- 3.2. Conséquence de la mise en jeu	P 31

3.2.1. Pour l'Agent Comptable	P 31
3.2.2. Pour l'organisme	P 31
3.2.3. Pour la Caution Solidaire	P 32